



09_2026_05

Département des Pyrénées Atlantiques

ELECTION DELEGUES PYREN'EAU

COMPETENCE EAU POTABLE

Date convocation : 07/05/2026**Nombre de voix présentes : 68****Nombre de voix en exercice : 83****Nombre de voix ayant pris part à la décision : 69**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M. TREPEU Alain.

Présents (68) : M BORDE-BAYLACQ Claude , M BORDENAVE Philippe , M BOURDA Olivier , M BOURIAT-CAPDESSUS Yannick , M BOUSQUÉ Pierre , M CAILLABET Gilles , M CAMBRA Henri , M CANÉRE Bertrand , M CANTOUNET Michel , M CAPELLE Bernard , M CAZENAVE Jean-Bernard , M CHANTRE Michel , M COURADES Michel , M COUTOILLAT Thierry , M CROHARE Didier , M DABADIE Gérard , M DANJOU Grégory , M DASSE Grégory , M DAVID Michel , M DESSÉRE Jean-Michel , M DIAS Francis , M DIAZ Sébastien , M HERVE Loïc , M JOUBERT Benjamin , M KHOLLER Pascal , M LACAZE Philippe , M LAFFORGUE Jérôme , M LAGAHE Dominique , M LANOT Sébastien , M LARRAZABAL Didier , M LASSERRE Jean-Luc , M MARSAIS Philippe , M MOLIES Bernard , M PEDEBEARN Jean-Marc , M PERSONNE Alain , M PEYRE Franck , M PRAT Florian , M RIAUTET Patrice , M SARRABERE Jean-Luc , M SEBAT Jean-Francois , M SEMPE Christian , M TEULE Jean Paul , M TISNE Guillaume , M TRENEL Fabien , M TREPEU Alain , M TRUCO Jean-Philippe , M VIGNES Guillaume , M. GAUVILLE Mathieu , M.CROUHADE VIGNEAUX Thomas , Mme BALZANO Maïté, Mme BREQUE Michèle , Mme CASSOURET Christelle , Mme CHARRON Magali , Mme CORRAL Muriel , Mme DABADIE Nicole , Mme DELMON Jocelyn , Mme DOS SANTOS Carla , Mme DUCLERC Dominique , Mme DUMONT REY Manon , Mme DUPUY RIERA Valérie , Mme FOURCADE Sandrine , Mme LACAZE-LABADIE Aude , Mme LAHONDA Marie Claude , Mme LE CLAIRE Fabienne , Mme MARQUEZ Stéphanie , Mme NAPIAS Muriel , Mme VEPER Corine , Mme VINCONNEAU LAPUYADE Florence

Ont donné procuration : (1) M JUNCA Ludovic (à M CHANTRE Michel)

Absents (14) : M BARATS Alain, M BOURDEU Julien, M LABAT Joël, M LACAZE Julien, M LAHOU PECOUSTAU Marc, M MARCHENAY Jean - Noël, M MARTIN Franck, M MAUHOURET André, M MOUNOU Christophe, M NICOLAU Patrick, M POUBLAN Jean Damien, M VILLALON Damien, Mme DALLA SANTA Marie-Anne, Mme KROLZYK Véronique

M. Alain PERSONNE a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Monsieur le Président indique qu'il convient d'élire les membres du Conseil Syndical appelés à siéger au Syndicat PYREN'EAU.

Selon l'arrêté inter préfectoral du 06 janvier 2026, portant modification des statuts de PYREN'EAU, approuvé par le SEABB par délibération N° 09_2025_09, et compte tenu des évolutions en matière de représentativité engendrées par l'article 5.1, le Syndicat PYREN'EAU a fixé le nombre de de délégués comme suit :

- 7 délégués titulaires
- 4 délégués suppléants.

Considérant que l'organe délibérant doit procéder, au scrutin secret, sauf décision prise à l'unanimité, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

Délégués PYRENEAU eau Potable	7 Titulaires	4 Suppléants
	A. TREPEU	M. COURADES
	D. LARRAZABAL	J-B. CAZENAVE
	D. LAGAHE	F. DIAS
	S. MARQUEZ	J. LACAZE
	JP. TRUCO	
	JM DESSERE	
	A. PERSONNE	

Le Président donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, transposable aux structures intercommunales, qui dispose que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE :

En application de ces dispositions, le Conseil Syndical, élit par 55 voix (cinquante-cinq) pour et 14 (quatorze) abstentions les membres suivants :

Délégués PYRENEAU eau Potable	7 Titulaires	4 Suppléants
	A. TREPEU	M. COURADES
	D. LARRAZABAL	J-B. CAZENAVE
	D. LAGAHE	F. DIAS
	S. MARQUEZ	J. LACAZE
	JP. TRUCO	
	JM DESSERE	
	A. PERSONNE	

L'Assemblée prend acte de ces nominations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT

Alain TREPEU

syndicat
et assainissement
béarn bigorre